



Conseil Économique
et Social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/1998/L.40
24 août 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Cinquantième session
Point 12 de l'ordre du jour

EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX INTERVENUS DANS DES DOMAINES
DONT LA SOUS-COMMISSION S'EST DÉJÀ OCCUPÉE
OU POURRAIT S'OCCUPER

M. Boutkevitch, M. Diaz Uribe, M. Eide, M. Genot, M. Gomez-Robledo
Verduzco, Mme Hampson, M. Khalil, Mme Koufa, M. Maxim, M. Sang Yong
Park, M. Salinas-Rivera, M. Sik Yuen et Mme Warzazi : projet de décision

1998/... Conséquences néfastes des sanctions économiques pour la
jouissance des droits de l'homme

La Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires
et de la protection des minorités, rappelant sa résolution 1997/35
du 28 août 1997, décide de poursuivre, à sa cinquante et unième session,
l'examen de la question des conséquences néfastes des sanctions économiques
pour la jouissance des droits de l'homme, au titre du sous-point de l'ordre
du jour intitulé "Incidences des activités humanitaires sur la jouissance des
droits de l'homme".
